DONAUKOMMISSION COMMISSION DU DANUBE ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ



DONAUKOMMISSION COMMISSION DU DANUBE ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ

Communiqué de presse de la Commission du Danube : 101e session de la Commission du Danube

La Commission du Danube (CD) a tenu sa 101^e session le 13 juin 2024 dans le bâtiment de la Commission du Danube à Budapest, sous la présidence de la Représentante de l'Ukraine à la Commission du Danube, Son Excellence Mme l'Ambassadrice Liubov Nepop.

Ont pris part aux travaux de la session les délégations de tous les dix Etats danubiens de la Commission du Danube (République fédérale d'Allemagne, République d'Autriche, République de Bulgarie, République de Croatie, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, République de Serbie, République slovaque et Ukraine) ainsi des Etats observateurs (Grèce).

La Présidente de la CD a évoqué les principales tâches et réalisations de l'organisation en 2024 et M. l'Ambassadeur Gergő Kocsis (Hongrie) a présenté un rapport sur les travaux du comité en sa qualité de Président du Comité préparatoire pour une Conférence diplomatique visant le régime de la navigation sur le Danube.

L'ordre du jour de la session comprenait plusieurs points d'information du Secrétariat sur les activités du semestre écoulé, au sujet de questions techniques, juridiques et financières, de sa coopération avec les organisations internationales et du rapport sur l'exécution du budget de l'année dernière. En conformité avec les recommandations de ses groupes de travail, la Commission a adopté un certain nombre de Décisions concernant les Rapports sur les résultats de ses groupes de travail pour les questions techniques, ainsi que juridiques et financières.

La session a pris note du Rapport sur les résultats du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (14-15 mai 2024), et a noté avec préoccupation que les conséquences de l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine continuaient d'avoir un impact négatif grave sur la navigation danubienne, violant le principe fondamental dans l'art. 1 de la Convention de Belgrade relative au régime de la navigation sur le Danube (1948).

Les représentants des Etats danubiens ont élu les nouveaux membres de la direction de la Commission du Danube pour un mandat de trois ans :

Président: Son Excellence Christo POLENDAKOV, Ambassadeur de la République de Bulgarie en Hongrie,

Vice-Président : Son Excellence Pavol HAMŽÍK, Ambassadeur de la République slovaque en Hongrie,

Secrétaire : Son Excellence Mladen ANDRLIĆ, Ambassadeur de la République de Croatie en Hongrie.